

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 10 juin 2026****Délibération n° DEL 2026 0097**

L'an deux mille vingt six, le dix juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 04 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur François CHATAING, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Monsieur Fabien SURREL, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Roland LONJON à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Xavier RIFFARD à Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Brigitte FROMAGET

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 22H30

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement - Habitat - Urbanisme

<u>Objet</u> :	Modification partielle du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de la ville du Puy-en-Velay : demande de financement
-----------------------	---

Rapporteur : Sandrine GOUDARD-COL

La ville du Puy-en-Velay souhaite engager une modification de son plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) sur l'îlot délimité au sud par le boulevard Maréchal Fayolle, à l'ouest par la rue Porte Aiguière, au nord par la place du Martouret et la rue Chaussade et à l'est par la rue Crozatier. Cet îlot constitue un des îlots majeurs du centre-ville, occupant une superficie de près d'un hectare.

Délibération n° DEL_2026_0097 du mercredi 10 juin 2026

Cet îlot est particulièrement impacté par les contraintes du PSMV, de par les caractéristiques de ses immeubles (immeubles en lanière entièrement protégés, immeubles de taille plus conséquente avec une mixité de classement) et par la présence d'un emplacement réservé d'une vaste emprise, grevant tout projet sur cette dernière.

L'objet de la modification à venir vise à faire évoluer le zonage de ce secteur, afin de faciliter les opérations de réhabilitation et de mutation du bâti. Le zonage modifié devra concilier cet objectif à l'impératif de protection du bâti patrimonial et de l'esthétique urbaine.

Cette démarche nécessite la conduite d'une étude préalable à confier à un bureau d'études spécialisé.

Le coût estimatif de cette étude s'élève à 29 925 € HT et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant HT	Taux de co-financement
DRAC	14 962,50 €	50 %
Ville du Puy-en-Velay	14 962,50 €	50 %
TOTAL	29 925,00 €	100 %

La part restant à la charge de la Ville s'élève à 14 962,50 € HT.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 29/05/2026

A reçu un avis favorable en Commission Qualité de Vie - Urbanisme - Environnement du 26/05/2026

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le lancement de la modification partielle du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de la ville du Puy-en-Velay et son plan de financement,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 1
Naziha BOUACHMIR

Signé le 10 juin 2026,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 juin
2026